

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 118 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIAS - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Hadj Chick HAOUARIA - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Chistian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Sylvie ANDRIEUX représentée par Bernard MOREL - Jean-Marc BENZI représenté par Bruno GILLES - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine ROUZAUD - Jean-Louis BONAN représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Philippe CAMILLIERI représenté par Christel SIMONETTI-ACHARD - Claude DAUMERGUE représenté par Arlette SALVO - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Sabine BERNASCONI - Jacqueline DURANDO représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Pierre SEMERIVA - François FRANCESCHI représenté par Antoine LORENZI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Renaud MUSELIER - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert GUIGUI représenté par France GAMERRE - Catherine JALINOT représentée par René TAVERA - Mourad KAHOUl représenté par Xavier CACHARD - Alain LAURENS représenté par Lucien MERLENGHI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Roger MERONI représenté par Nicole DESMATS - Danielle MILON représentée par Pascal CHAIX - Yves MORAINÉ représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis MOULINS représenté par Maxime TOMMASINI - Christine ORTIZ représentée par Patrick MAGRO - Gilles PAGLIUCA représenté par Mireille FOURNERON - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Samia GHALI - Guy PONTOUS représenté par Patricia COLIN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean MONTAGNAC - Maurice TALAZAC représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Henri RUGGERI - Jean-Paul ULIVIERI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jocelyn ZEITOUN représenté par Patrick MENNUCCI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AEC 003-461/08/CC

■ Révision du Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule - Réouverture de la concertation avec la population et les personnes concernées
DUFHURBA 08/1526/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

A la demande du Conseil Municipal de la commune de Roquefort-la-Bédoule, la Communauté urbaine a engagé la révision de son Plan local d'urbanisme par délibération du 19 octobre 2001.

Le projet de révision a été arrêté par le Conseil de Communauté le 8 octobre 2007 et lors de la même séance, le bilan de la concertation associant durant toute la phase d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, a été présenté.

Le projet arrêté a, conformément aux dispositions législatives, été transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration. Dans ce cadre, le Préfet a émis des remarques sur le projet, par courrier en date du 12 février 2008.

Après réunion avec le Secrétaire Général de la Préfecture et les Services de la Direction Départementale de l'Équipement, ainsi que les représentants de la Mairie et de la Communauté Urbaine, il est apparu opportun de prendre en compte ces remarques.

Cette prise en compte nécessite des modifications sur des choix de zonage qui ont été opérés, et des compléments d'informations dans le rapport de présentation, le règlement et les annexes.

Ces modifications étant par endroits substantielles, il est apparu opportun d'arrêter un nouveau projet, avant la mise à enquête publique du futur PLU.

Cette nouvelle étape entraîne la réouverture de la concertation sur la base du nouveau projet associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, jusqu'au nouvel arrêt.

Pour mener à bien cette concertation, l'organe délibérant de la Communauté Urbaine doit définir les nouvelles modalités de la reprise de la concertation.

A cet effet, il est prévu que elle-ci s'effectuera à partir de la mise à disposition du public, en Mairie de Roquefort-la-Bédoule et au siège de la Communauté urbaine, d'un plan présentant les nouvelles propositions de zonage, ainsi que du projet de révision initialement arrêté et des avis des personnes publiques associées. Par ailleurs, une réunion sera organisée avec la population, et des registres pour

recueillir les observations seront également tenus à la disposition du public sur les lieux de consultation des documents.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 300-2 ;
- L'arrêté Préfectoral en date du 7 juillet 2000, portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté en date du 8 octobre 2007, arrêtant le projet de révision du Plan local d'urbanisme de Roquefort-la-Bédoule et présentant le bilan de la concertation.
- L'avis du Préfet en date du 12 février 2008 sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme de Roquefort-la-Bédoule

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la concertation, associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées doit se dérouler pendant toute la durée d'élaboration du nouveau document d'urbanisme, jusqu'à l'arrêt du projet ;
- Que le projet de révision du Plan Local d'urbanisme de Roquefort-la-Bédoule a été arrêté par le Conseil de Communauté le 8 octobre 2007 et que le bilan de la concertation a été établi et présenté à cette occasion ;
- Que suite à l'avis du Préfet sur le projet de révision, un nouvel arrêt du projet s'avèrera nécessaire.
- Que pour remplir les conditions formelles d'une concertation qui doit se poursuivre jusqu'à l'arrêt du projet, et compte tenu qu'un deuxième arrêt du projet sera nécessaire, il est opportun de reprendre la concertation associant les habitants, les associations locales et les personnes concernées, et qu'il convient d'en définir les modalités.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1^{er} :

La concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, est engagée à nouveau jusqu'au nouvel arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule.

Article 2 :

La nouvelle concertation s'effectuera à partir de la mise à disposition du public, en Mairie de Roquefort-la-Bédoule et au siège de la Communauté Urbaine, d'un plan présentant les nouvelles propositions de zonage, ainsi que du projet de révision initialement arrêté et des avis des personnes publiques associées. Une réunion sera organisée avec la population, et des registres pour recueillir les observations seront également tenus à la disposition du public sur les lieux de consultation des documents.

Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'Espace Communautaire

Claude VALLETTE

Le Vice-Président Délégué
à l'Aménagement de l'Espace Communautaire

Patrick MAGRO

Le Président de la Communauté urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI